

## COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL

10 avril 2024 à 18h30

**Présents** : Patrick Larmagnat, Paule Desor, Bernard Dussaud, Bernard Gilli, Cédric Couzidakis, Blandine Hennion

**Absents excusés** : Firmin Peyric (procuration à Mr Larmagnat Patrick), Joseph Dussaud (procuration à Mme Blandine Hennion), Guillaume Fraisse (procuration à Mr Cédric Couzidakis)

**Absent** : Mathieu Brunatto

**Secrétaire de séance** : Paule Desor

### Ordre du jour :

- Signature du compte rendu du 27 février 2024,
- Vote du Compte de Gestion 2023,
- Vote du Compte administratif 2023,
- Vote du Budget primitif 2024,
- Vote des taux d'imposition et des taxes directes,
- Révision du loyer du Mas Borne,
- Compensation de loyer due à un système de chauffage défaillant du Mas Borne,
- Convention d'adhésion à l'automate d'appel pour une durée de 5 ans (dispositif d'alerte à la population en cas d'événement de sécurité civile),
- Cession d'un terrain correspondant à un chemin communal déclassé dans le hameau Les Bouschets,
- Suite aux intempéries, travaux nécessaires sur des chemins communaux : demande de subvention...,
- Dans le cadre des OLD, sollicitation d'une demande de subvention « Le Fonds Vert »,
- Choix d'un système d'alarme pour le hangar municipal,
- Questions diverses,
- Informations au conseil.

### I-Compte de Gestion 2023

Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion 2023 établi par le Trésorier.

Vote : 9 pour, 0 contre.

### II- Compte Administratif 2023

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	318 219,81	353 317,60
Investissement	128 707,29	1860,40
Résultat de l'exercice 2023	35 097,79	

Le conseil municipal élit Mme Paule Desor, présidente qui présente le Compte Administratif 2023. Le Maire se retire le temps du vote.

Vote : 8 pour, 0 contre.

### III- Le budget primitif 2024

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal les étapes de la construction du Budget Primitif 2024.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide, d'adopter le Budget Primitif de l'exercice 2024, équilibré comme suit:

#### En section de fonctionnement:

Dépenses: **584 705, 77 €**

Recettes: 250 966 € + 333 739,77 € de report: **584 705, 77 €**

#### En section d'investissement:

Dépenses: 180 820,25 + 125 206,39 € de report: **306 026,84 €**

Recettes: 180 000 + 126 026 64 de report: **306 026, 64 €**

Vote : 9 pour, 0 contre.

### IV- Vote des taxes locales 2024

Après en avoir délibéré le conseil municipal vote les taxes locales d' imposition à savoir:

- Taxe Foncière (bâti) 34.23%
- Taxe Foncière (non bâti) 46.61 %
- Taxe d' habitation 7.07 %

Les taxes restent inchangées par rapport à l'année 2023.

Vote : 9 pour, 0 contre.

### V- Compensation de loyer pour le Mas Borne due à un système de chauffage défaillant

Pour compenser un système de chauffage défaillant, le conseil décide de procéder à une réduction de 200 € sur un mois de loyer.

Vote : 9 pour, 0 contre.

### VI- Révision du loyer du Mas Borne

Depuis le mois de décembre 2022, la commune a mis en location à l'année, un des biens légués par Mr Jean-Marc Borne, le Mas Borne.

Le Loyer est de 1343 € par mois (plus 135 € par mois de provision sur charge de l'agence).

Suite à une dégradation des conditions de location (portail électrique défaillant, infiltration d'eau par fortes pluies, problème de chauffage, remplacement du chauffage au sol pas une pompe à chaleur qui ne suffit pas à chauffer toute la maison, problème de chauffe-eau...), le Maire propose de réviser le loyer mensuel.

Après délibération, le Conseil convient d'une baisse de loyer qui sera désormais de 1150 €.

Vote 9 pour, 0 contre.

## VII- Convention d'adhésion à l'automate d'appel pour une durée de 5 ans (dispositif d'alerte à la population en cas d'événement de sécurité civile)

Alès Agglomération met en place une convention avec un automate d'appel, qui sert à prévenir les habitants en cas d'intempéries ou urgence autre.

L'abonnement à l'automate d'appel est pris en charge par l'Agglo et les communications relèvent de la Mairie.

Cet automate d'appel sera mis en place à partir du 1<sup>er</sup> mai et ce, pour une durée de 5 ans.

Le conseil est favorable à la majorité à cette convention.

Vote : 9 pour, 0 contre.

## VIII- Cession d'un terrain correspondant à un chemin communal déclassé dans le hameau Les Bouschets

Lors de la séance du conseil du 9 novembre 2023, le conseil a répondu favorablement à la demande de déclassement d'un chemin communal du Hameau Les Bouschets, présentée par Mme Antoni Christine.

Afin de poursuivre la procédure auprès du Notaire, le Maire propose de céder le terrain communal correspondant à ce chemin, à Mme Antoni, pour une valeur de 150 €.

Après délibération, le conseil municipal décide de vendre la parcelle E1252, d'une contenance de 23ca pour la somme de 150 €, les frais d'acte et ceux qui en seront la suite seront à la charge des consorts Antoni.

Le conseil autorise le Maire à signer l'acte de vente.

Vote : 9 pour, 0 contre.

## QUESTIONS DIVERSES

- ✓ Suite aux intempéries, des travaux de réfection sont nécessaires au niveau des chemins communaux. La Commune recherche actuellement des aides pour le financement.
- ✓ Le conseil municipal donne son accord pour plusieurs travaux :
  - La refection du mur du hameau de Salveplane (11 750 € HT),
  - La refection de la toiture du gîte "Le Mas Legal" (8578 € HT) et la pose d'une pergola sur la terrasse du gîte "le Mas Legal" (1080 € Hors taxe).
- ✓ Remplacement de l'alarme du hangar municipal qui est hors service. 3 devis sont présentés au conseil mais aucun n'a été retenu à cause de leur prix trop élevé. Le conseil recherche une solution moins onéreuse.
- ✓ Achat d'une table de ping-pong qui sera installée aux Plots (1313 € HT).
- ✓ Le conseil donne un accord de principe pour une participation de la commune aux travaux prévus à la piscine de Concoules, en 2025.
- ✓ Dans le cadre des obligations légales de débroussaillage, il est possible d'obtenir une subvention au titre du fonds vert. Des démarches seront entreprises afin d'obtenir cette aide.

Fin de séance à 20h30